

LA tribune DES PETITES VILLES

MAI/JUIN 2023
#247

RETOUR SUR NOS XXV^{ES} ASSISES À MILLAU

"CHERS VOISINS" À MOUANS-SARTOUX 05

ASSISES- LES MAIRES AU GOUVERNEMENT :
NE PAS COUPER LES PONTS ! 08

FINANCES LOCALES : UNE REPRISE DE
L'INVESTISSEMENT EN TROMPE L'ŒIL 11



ILS ONT REJOINT L'APVF RÉCEMMENT ET VOUS ?

JOINVILLE	GRAND EST	52
LANGRES	GRAND EST	52
QUINCY-VOISINS	ILE DE FRANCE	77
RIEC-SUR-BELON	BRETAGNE	29
SAINT-JOSEPH	MARTINIQUE	972



AGIR FACE AU MUR D'INVESTISSEMENT

Nos XXV^{es} Assises des Petites Villes que nous venons de tenir à Millau en Occitanie se sont déroulées dans un climat de grande gravité, eu égard aux tensions sociales que connaît notre pays. Nos débats ne pouvaient donc être déconnectés de la situation que connaissent nos concitoyens ainsi que des grands défis que nous devons surmonter collectivement.

Nous avons donc bien sûr évoqué en tout premier lieu la transition écologique et la question de son financement. La prise de conscience est désormais réelle, mais les efforts à accomplir pour respecter les objectifs climatiques fixés par la stratégie nationale bas carbone à l'échéance 2030 restent conséquents. Alors même que nous sommes confrontés à un « mur d'investissement », l'institut I4CE fixe à 12 milliards d'euros les investissements nécessaires pour les collectivités territoriales pour respecter les engagements pris.

Voilà pourquoi, si nous nous sommes félicités de la mise en place d'un « Fonds Vert », nous avons demandé au gouvernement une simplification dans l'accès à ce fonds, mais surtout une montée en puissance dans les années à venir ainsi que sa pérennisation, de façon à avoir une prévisibilité pour programmer nos investissements.

De même, nous avons abordé la question de la désertification médicale et de la régulation de l'offre de soins. Il y a désormais urgence à agir et à s'orienter, quitte à déplaire, vers des mesures courageuses. Voilà pourquoi l'APVF a décidé de soutenir officiellement la proposition de loi transpartisane portée par le député Guillaume Garot et cosignée par plus de 200 députés de toute tendance, proposant un conventionnement sélectif. Il est fort regrettable qu'un premier vote à l'Assemblée Nationale sur cette question n'ait pas recueilli l'assentiment d'une majorité de députés. Le combat continue. J'ai d'autre part proposé que soit mise en débat la proposition d'un droit opposable à la santé, permettant dans chaque territoire d'obtenir un rendez-vous médical dans un délai acceptable et à distance raisonnable de chaque lieu d'habitation.

Nous avons d'autre part évoqué la question du logement, qui demeure le premier poste de dépense de nos concitoyens. Il s'agit là d'une véritable bombe sociale à retardement, alors même qu'avec la remontée des taux d'intérêts, la flambée du coût de l'énergie et la demande croissante de logement sociaux, l'offre ne suit pas et, pire encore, les chiffres de mise en construction s'effondrent. Là encore, il faut une réaction forte et rapide du gouvernement. Or, avec l'ensemble des associations d'élus, nous avons fait part de notre déception à la suite des conclusions du Conseil national de la refondation dédié au logement. Certes des mesures utiles ont été annoncées, telle que la pérennisation de l'aide aux recyclages des friches, mais l'ensemble n'est pas à la hauteur des enjeux et de la situation réelle et il est grand temps d'allier proximité et efficacité pour aider les Français à accéder à un logement abordable et d'augmenter la construction de logements en respectant les règles environnementales et les objectifs de sobriété foncière, sans oublier de lutter contre l'habitat indigne et la vacance de logements.

Nous le savons, tout cela a un coût et demandera de gros efforts d'investissements. Des choix devront donc être faits. Les Maires des Petites Villes ne sont nullement dans le déni. Ils sont conscients du poids de la dette et du déficit public. Ils souhaitent tout simplement ne pas être tenus responsables – comme les autres strates de collectivités – de la dérive des déficits publics. C'est dans cet esprit que nous participons aux Assises des Finances Publiques avec une attention toute vigilante. Participation ne signifiera pas validation automatique de ce qui nous sera proposé ou imposé. Nous rappellerons, à cet effet, les efforts réalisés par les collectivités territoriales depuis 2014, le respect de la règle d'or à laquelle nous sommes soumis, l'inflation normative et les transferts de charges pas toujours compensés. A cet égard, l'annonce, une nouvelle fois unilatérale, de la revalorisation salariale dans la Fonction Publique est un très mauvais signal en matière de concertation. Celle-ci est pourtant particulièrement nécessaire pour tenir compte des nouveaux besoins de financement des collectivités territoriales, notamment en matière d'investissements liés à la transition écologique. L'APVF propose à cet égard que soient définis avec l'Etat quelques grands chantiers prioritaires : transition écologique, petite enfance, vieillissement, donnant lieu à une contractualisation permettant de donner à nos collectivités plus de visibilité et de prévisibilité.

Nous avons donc beaucoup de pain sur la planche avec des sujets majeurs à traiter pour l'avenir de nos territoires.

Je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'APVF qui m'ont renouvelé, à Millau, leur confiance pour trois ans en me réalisant Président de l'APVF.

Très bel été à toutes et à tous.



Christophe Bouillon

*Président de
l'Association
des petites villes
de France*

Maire de Barentin

BATIR DES PONTS POUR DEMAIN

Rencontres ministérielles

- 18 avril : Rencontre entre une délégation de l'APVF présidée par C. Bouillon et le Ministre C. Beaune sur les enjeux de mobilité pour les Petites Villes
- 25 avril : Participation de l'APVF au lancement du Conseil National du Commerce avec la Ministre O. Grégoire
- 25 avril : Participation de L. Porte au Conseil des territoires pour la Culture, avec la Ministre R. Abdul Malak
- 2 mai : Concertation sur la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance, avec le Ministre J-C Combe
- 23 mai : Participation de J-B Hamonic au lancement des groupes de travail sur le projet de loi de programmation énergie et climat, avec la Ministre A. Pannier-Runacher
- 12 juin : Réunion entre la Coordination des employeurs territoriaux et les Ministres S. Guerini et D. Faure sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires
- 27 juin : Réunion de L. Hervé et J-B Hamonic avec S. El Haïry, secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

Auditions parlementaires

- 10 mai : Audition d'A. Homé au Sénat sur l'impact des normes sur les budgets locaux
- 16 mai : Audition de C. Bouillon à Assemblée Nationale par la Députée Barbara Pompili sur les Zones à Faibles Emissions (ZFE)

Conférences de presse

- 18 avril : Conférence de presse des associations d'élus sur la « fausse consigne »
- 25 mai : Conférence de presse des associations d'élus sur la crise du logement

Rencontres / événements

- 12 avril : Réunion en visioconférence des membres de la Confédération Européenne des Petites Villes et Municipalités (CTME)
- 11 mai : Bureau de l'APVF au siège du groupe La Poste
- 23 mai : ANCTour avec la présence d'un stand de l'APVF
- 1^{er} et 2 juin : XXV^e Assises des Petites Villes de France à Millau (Aveyron)



Cycles de réunions...

- 14 avril, 27 avril, 23 mai, 13 et 19 juin : cycles de réunions de préparation et de concertation avec les cabinets ministériels et les Ministres B. Le Maire et D. Faure, suivie des Assises des Finances Publiques avec la Première ministre
- 2 mai, 2 juin et 19 juin : cycle de réunions avec le cabinet du Président de la République au palais de l'Élysée sur une réforme institutionnelle comportant un volet de décentralisation
- 25 mai, 8 juin et 15 juin : cycle de réunions « volet finances locales de l'Agenda territorial » avec le cabinet de la Ministre D. Faure

RENDEZ-VOUS

17 juillet

Rencontre La Grande-Motte

Rencontre territoriale des Maires du Gard et de l'Hérault à La Grande Motte (34)

25 septembre

Rencontre Pont-Audemer

Rencontre territoriale sur le thème de la mobilité à Pont-Audemer (27), en partenariat avec Le Groupe Transdev

19 octobre

Paris

Journée finances locales en partenariat avec BPCE

Allier lutte contre l'isolement des personnes âgées et développement de l'habitat solidaire ? Tel est le pari réussi pour la petite ville de Mouans-Sartoux à travers le dispositif « Chers Voisins ». Alors que de nombreuses petites villes sont confrontées à un vieillissement et une paupérisation de leur population, Pierre Aschieri, Maire de Mouans-Sartoux (06) et membre du Bureau de l'APVF, revient sur cette initiative menée dans sa commune depuis 2017.

MOUANS-SARTOUX, L'INNOVATION AU SERVICE DE L'HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL ET SOLIDAIRE



Résidences Les Passantes, La Tubéreuse, Le Centifolia à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes). A première vue, rien de particulier pour ces 77 logements appartenant au bailleur social *Logis Familial*, à une différence près non négligeable : ici l'association « Chers Voisins » regorge d'inventivité pour replacer les liens de solidarité et les échanges intergénérationnels au cœur des préoccupations.

Fruit d'un partenariat entre le bailleur social *1001 Vies habitat* et la société d'ingénierie sociale *Récipro-Cité*, l'association « Chers Voisins » a vu le jour en 2013, près d'Aix-les-Bains, en Rhône-Alpes. L'objectif est simple mais ambitieux : aider les habitants des logements sociaux à développer leurs liens de proximité, améliorer leur pouvoir d'achat et les rendre acteurs de leur lieu de vie.

Fort d'un premier succès, l'initiative s'est depuis développée bien au-delà des frontières rhônalpines : on compte aujourd'hui 9 résidences en France, soit 2 028 foyers bénéficiaires, 1 389 adhérents, 56 clubs animés par plus de 173 bénévoles, ainsi que 10 Maisons des Projets.

A Mouans-Sartoux, la fréquentation de la Maison des Projets ne faiblit pas avec 146 passages enregistrés par mois en moyenne. Il faut dire que le lieu fourmille d'activités : espace sport, friperie, jardins partagés, ateliers participatifs en faveur de l'alimentation durable ou encore actions de sensibilisation face au handicap. « *La Maison des Projets à Mouans-Sartoux, c'est un lieu de rencontres et de partages, un lieu où se tissent des liens entre voisins* » résume Pierre Aschieri, Maire de la commune de 10 000 habitants.

Cette belle dynamique qui réunit les habitants des logements sociaux et des logements privés ne se limite pas à ces temps d'échange et à ces moments de partage. Plusieurs initiatives basées sur la solidarité et le vivre-ensemble permettent aussi de renforcer le pouvoir d'achat des habitants : séances

de trocs, dons d'objets, repas partagés ou encore tarifs préférentiels proposés par les associations.

Un Gestionnaire-animateur est présent pour faire vivre l'initiative. Son rôle est primordial : non seulement il veille et soutient les personnes les plus fragiles mais il facilite aussi les échanges entre toutes les générations. Il travaille également avec les acteurs locaux afin d'ouvrir le dispositif à tous les habitants de la commune.

Les autres conditions de cette réussite ? L'adaptation du dispositif au territoire, à travers notamment un travail d'Assistance à la Maîtrise d'Usage (AMU). Pour Serge Le Boulch, Président de *Récipro-Cité*, tout l'enjeu est de construire le projet social avec les acteurs locaux afin d'assurer son bon fonctionnement sur le long terme. Et parce que les habitants sont les premiers experts de leur lieu de vie, le projet social doit être codéfini avec eux, pour répondre à leurs attentes, besoins et envies. « *Il existe aujourd'hui plusieurs concepts d'habitat intergénérationnel qui produisent des résultats parfois décevants* » précise Serge Le Boulch. « C'est pourquoi les fondateurs de « Chers Voisins » ont été exigeants sur les objectifs. L'idée est d'initier, puis d'accompagner, une forme innovante de voisinage solidaire accompagné pour lutter contre la paupérisation et l'isolement des personnes âgées ».

Le plus grand challenge aujourd'hui est d'inscrire les habitants dans un schéma de gouvernance locale, afin de faciliter leur autonomie dans le projet et d'assurer la pérennité du dispositif. Un défi certes pas simple mais prometteur, à l'heure où la qualité des relations sociales constitue pour les Français le second atout principal des petites villes, derrière la proximité avec la nature⁽¹⁾.

(1) *Le Regard des Français sur les petites villes, 1^{er} baromètre ISPSOS, ANCT, APVF, Banque des territoires, septembre 2021*



THIERRY REPENTIN : « LES SERVICES DE L'ANAH ACCOMPAGNENT LES COLLECTIVITÉS AU QUOTIDIEN »

Thierry Repentin, maire de Chambéry et président de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)

Né en 1963, Thierry Repentin est actuellement maire de Chambéry et président de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) depuis 2010. Ancien sénateur socialiste de la Savoie, il est, entre 2012 et 2014, ministre délégué à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage puis ministre délégué aux Affaires européennes dans le second gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

1- Quels sont les principaux défis auxquels sont confrontées les petites villes en matière de logement ? Comment l'Anah appréhende-t-elle les réponses à apporter à la crise du logement dans le contexte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ?

Les petites villes sont confrontées à de nombreux enjeux en matière de logement et notamment en matière d'amélioration du parc existant ; de requalification des logements anciens au regard des attentes actuelles des ménages ; de développement d'une offre locative accessible et attractive dans un contexte de marché immobilier le plus souvent détendu. 80% des immeubles que nous habiterons en 2050 sont déjà bâtis, la rénovation du parc existant permet de lutter contre l'étalement urbain et s'inscrit donc pleinement dans le cadre de l'objectif de ZAN. Elle permet également de répondre aux objectifs de lutte contre les passoires énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, France Rénov', le service public de la rénovation énergétique, permet de conseiller et d'accompagner les propriétaires pour réaliser des travaux de rénovation énergétique qui seront financés par les aides aux travaux proposées par l'Anah. Leur réalisation permet aux propriétaires d'améliorer la performance énergétique de leurs logements tout en améliorant le confort de vie de leurs occupants. Le cumul des aides complémentaires des collectivités, des aides de l'Anah et des CEE permet de diminuer significativement le reste à charge, et de faciliter ainsi le passage à l'acte pour de nombreux Français.

2- En tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités, comment l'Anah aide-t-elle les élus locaux à intervenir sur le parc de logements privés dans le cadre de leurs politiques locales de l'habitat ?

La mobilisation des acteurs intervenants sur le parc privé qu'ils soient individuels (propriétaires occupants ou bailleurs) ainsi qu'institutionnels (SEM, bailleurs...) nécessite la mise en place d'une politique locale d'intervention sur l'habitat, et ce tout particulièrement sur le parc privé.

Dans ce cadre, l'Anah accompagne les collectivités dans la définition de leurs orientations stratégiques et la priorisation de leurs interventions au travers de financements en ingénierie pour la réalisation d'études, de diagnostics techniques, de recrutement d'un opérateur en charge de l'accompagnement des ménages et d'un chef de projet en charge du pilotage.

Ces financements en ingénierie sont complétés par des financements pour la réalisation de travaux à destination des particuliers ou des acteurs locaux (bailleurs sociaux, SEM, SPL...) intervenants pour le compte de la collectivité.

Les services de l'Anah, et notamment les délégations locales de l'Anah au travers des services de l'État dans les territoires, accompagnent les collectivités au quotidien dans la mobilisation de ces dispositifs. Des études et des guides à destination des collectivités sont également disponibles sur le site internet de l'Anah.

3- L'Anah est un partenaire clef du programme Petites Villes de Demain (PVD). Quels sont les principaux outils et dispositifs proposés par l'Anah dans le cadre de ce programme ?

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), l'Anah est un partenaire de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et propose aux collectivités la possibilité de mobiliser l'ensemble de ses outils d'interventions en ingénierie et de ses aides aux travaux selon les enjeux identifiés par la collectivité.

Ainsi, l'Anah propose des aides à destination des propriétaires occupants et bailleurs, incluant des copropriétés, afin d'améliorer, rénover énergétiquement et adapter les logements.

L'Anah propose également des financements et un accompagnement pour les collectivités qui seraient confrontées à des enjeux de logement vacants, dégradés ou indignes au travers d'aides à destination des acteurs locaux afin de se substituer aux propriétaires défaillants. Les niveaux de financement de ces aides s'adaptent à la complexité et au coût de ces opérations.

Afin d'accompagner les collectivités dans la définition et le pilotage de leur projet urbain d'intervention sur le centre anciens, l'Anah peut aussi financer des postes de chef de projets. L'ensemble de la stratégie d'intervention, les outils mobilisés et les engagements financiers contractualisés avec l'Anah sont formalisés dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et/ou de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

4- Les conclusions du CNR-Logement ont été annoncées il y a quelques jours par la Première ministre. Comment recevez-vous ces annonces ? Sont-elles à la hauteur de vos attentes ?

Le Conseil National de la Refondation (CNR) sur le logement a permis de réunir tous les acteurs du logement avec une méthode réussie. Les attentes sont à la hauteur de la crise que connaît le secteur : le point d'étape du 5 juin appelle donc une suite. En matière de rénovation énergétique, l'action de l'Anah est renforcée dans une double logique. D'une part, accélérer l'efficacité du dispositif, grâce au développement de Ma Prime Rénov' pour permettre de sortir de notre dépendance aux énergies fossiles et donc de « décarboner » massivement. D'autre part, renforcer la performance de MaPrimeRénov', pour atteindre 200 000 rénovations globales en 2024 qui représentent des opérations d'ampleur. Pour cela, il faut continuer de conseiller et d'aider les propriétaires dans leur projet de rénovation : c'est le sens du service public France Rénov' implanté partout sur le territoire et de Mon Accompagnateur Rénov' qui est un tiers de confiance pour accompagner de bout en bout les ménages dans la réalisation de leurs travaux.

CNR-LOGEMENT : DES ANNONCES ENCOURAGEANTES MAIS INSUFFISANTES POUR LES PETITES VILLES

Le 5 juin dernier, la Première ministre Elisabeth Borne a présenté les propositions de son gouvernement en matière de logement, établies à l'issue d'un cycle de concertation dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR). Alors que la crise du logement inquiète de plus en plus les élus locaux, retour sur ces annonces qui ont suscité de fortes réactions.

Une crise du logement qui n'épargne pas les petites villes

Déficit de production de logements sociaux, inflation galopante, urgence écologique, multiplication des normes ou encore raréfaction du foncier : les défis pour les Maires des petites villes tendent à s'accumuler à mesure que la crise du logement s'accélère.

Alors que 4 millions de Français sont aujourd'hui non ou mal logés selon la Fondation Abbé Pierre et que 7 millions de logements seront à mettre sur le marché d'ici à 2050, force est de constater que le « choc d'offre » annoncé en 2017 et censé peser sur les prix de l'immobilier, peine à voir le jour. Le prix des logements anciens a par exemple augmenté de 29 % en moyenne en France entre 2017 et la fin de l'année 2022 selon l'INSEE : un chiffre particulièrement alarmant pour les

petites villes où le bâti est souvent ancien.

Pour de nombreux élus locaux, la complexité des normes et les réformes budgétaires et fiscales des dernières années ont contribué à dégrader cette situation. La suppression de la taxe d'habitation a notamment rompu le lien fiscal qui existait entre la commune et ses habitants et qui encourageait les élus à construire tout en investissant dans les services publics.

Surtout, bien que répondant à un impératif de sobriété foncière, les objectifs du « zéro artificialisation nette » (ZAN) menacent d'accroître la tension sur l'offre de foncier disponible et d'accélérer la hausse des prix des logements. Ainsi, 74 % des élus locaux s'attendent à un impact négatif important du ZAN sur les prix et la disponibilité de foncier selon les chiffres du Sénat. Une situation d'autant plus inquiétante dans les petites villes de moins de 10 000 habitants qui abritent 60 % des terrains achetés en France par des particuliers pour la construction de maisons individuelles.

CNR-Logement : des mesures bienvenues mais largement en deçà des attentes

Après des mois de concertation lors du

CNR-Logement qui ont confirmé l'urgence à agir, l'annonce des mesures par le gouvernement était particulièrement attendue le 05 juin dernier, tant du côté des associations, des bailleurs sociaux, des professionnels du secteur que des élus locaux.

Parmi les mesures particulièrement saluées par ces derniers : l'élargissement de la caution publique pour les locataires, la prolongation du prêt à taux zéro (PTZ) pour les primo-accédants, le développement des locations à loyer intermédiaire, la pérennisation du fonds Friches ou encore le renforcement du dispositif MaPrimeRenov'.

Malgré ces annonces, les élus du bloc local ont aussi regretté l'absence de certaines propositions pourtant attendues, comme le fait, pour les élus locaux, de contribuer à la définition des zonages ou encore, d'accéder à des outils de la régulation publique, aujourd'hui réservés aux zones tendues. L'absence de mesures en faveur des aides aux maires bâtisseurs afin de booster la construction de logements a également été dénoncée par l'APVF et cinq autres associations d'élus au travers d'un communiqué de presse commun diffusé le 06 juin dernier.



Table-ronde « Faire face au défi de la sobriété foncière : rester zen avec le ZAN », XXV^e Assises des petites villes à Millau, 01 juin 2023



XXV^{ES} ASSISES DES PETITES VILLES : LES MAIRES APPELLENT LE GOUVERNEMENT À NE PAS COUPER LES PONTS !

Les maires des petites villes de France réunis en Congrès les 1^{er} et 2 juin 2023 à Millau ont convenu d'une résolution, dans un contexte de crise démocratique et sociale. Ils ont ainsi appelé le gouvernement à ne pas couper les ponts avec les collectivités locales.

Ne pas couper les ponts en matière de finances locales tout d'abord. Si les maires des petites villes rappellent qu'ils « connaissent la réalité de la situation financière du pays, le poids de la dette publique et les conséquences négatives que fait peser la remontée des taux d'intérêts », ils soulignent « que la Cour des comptes a adressé un satisfecit à la gestion financière des collectivités territoriales ». Ils contribueront ainsi au redressement des comptes de la nation, mais demandent en revanche « plus de visibilité et de lisibilité dans l'évolution de leurs recettes » pour garantir une réelle autonomie financière et fiscale. Ils proposent par ailleurs que « soit mise en débat la proposition d'une contribution universelle, fût-elle minimale et symbolique pour les moins aisés », pour permettre le rétablissement d'un lien fiscal avec leurs administrés.

Ne pas couper les ponts pour assurer la réussite de la transition écologique ensuite. Les maires des petites villes alertent quant au « mur d'investissement » auquel ils doivent faire face. Ils demandent ainsi une pérennisation et une indispensable montée en puissance du « Fonds vert ». S'appuyant sur les travaux de l'économiste Jean Pisani-Ferry, ils rappellent l'importance des investissements à consentir et appellent donc « l'Etat à dessiner sa trajectoire de financement de la transition écologique et à convaincre nos partenaires européens de sortir ces investissements du calcul des déficits publics des Etats membres ».

Ne pas couper les ponts en matière de santé. Le sujet des déserts médicaux a été particulièrement central lors de ces Assises. « L'APVF appelle l'Etat à prendre enfin des mesures courageuses et à s'engager dans la voie de la régulation de l'offre de soins ». Elle émet deux propositions clefs. Tout d'abord, la mise en œuvre d'un « conventionnement sélectif » à l'instar de la « proposition de loi transpartisane à

l'initiative du Député Guillaume Garot signée par plus de 200 députés ». En outre, les maires des petites villes proposent que soit mise en débat l'idée « d'un droit opposable à la santé, à l'instar du droit opposable au logement, afin d'obtenir un rendez-vous médical dans un délai d'un mois maximum à moins de 30 minutes de chaque lieu d'habitation, sur tout le territoire de métropole et d'Outre-Mer ».

Ne pas couper les ponts en matière de logement également. Le premier poste de dépenses des Français est consacré au logement et le phénomène du mal logement est de plus en plus prégnant. « L'APVF demande donc que soient donnés aux Maires des petites villes les moyens » nécessaires, financiers comme techniques, pour faire face à ce qui pourrait devenir une « véritable bombe sociale à retardement ».

Ne pas couper les ponts, enfin, en matière d'attractivité. L'APVF a voulu mettre l'accent sur l'attractivité vis-à-vis des particuliers, mais également vis-à-vis des entreprises. Concernant les entreprises, les maires des petites villes ont rappelé que « 70% des Investissements Directs Etrangers et 70% des créations d'emplois se font dans nos collectivités ». Néanmoins, dans le contexte du Zéro Artificialisation Nette, les petites villes doivent « relever le défi des « trois F » : celui de la formation, du foncier et du financement ». L'APVF demande donc au gouvernement « des clarifications rapides » sur le ZAN pour pouvoir s'atteler à la réalisation de ces objectifs. Concernant les particuliers, l'APVF est particulièrement attentive à l'enjeu des transports. « Les habitants des petites villes sont de surcroît fortement concernés par le déploiement des Zones à Faibles Emissions (ZFE) ». L'APVF demande ainsi « un renforcement et une meilleure accessibilité aux aides pour les habitants des petites villes ».

Enfin, l'APVF, dans le contexte difficile de la recrudescence des attaques contre les élus, a demandé de « mettre enfin en place un statut de l'élu local modernisé » et « de mobiliser les parquets et de bien s'assurer qu'une enquête systématique effective et approfondie est menée dans tous les cas où une plainte est déposée ».

REVALORISATION SALARIALE DANS LA FONCTION PUBLIQUE, L'APVF DEMANDE UNE COMPENSATION À L'EURO PRÈS

Stanislas Guerini, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a annoncé ce lundi 12 juin, au cours d'une réunion avec les organisations syndicales, des mesures concernant la rémunération des agents publics. Le matin, il avait reçu la Coordination des employeurs territoriaux dont l'APVF est membre.

Pour rappel, l'inflation depuis la période Covid et la guerre en Ukraine ne cesse d'augmenter, + 6,8 % depuis 2020 d'après les chiffres de l'INSEE, et 5,2 % rien que sur l'année 2022. Un premier geste de la part du gouvernement a été fait concernant la rémunération des agents de la fonction publique en juillet 2022, en accordant une revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 %. Les employeurs territoriaux avaient bien évidemment salué la mesure de justice sociale,

tout en regrettant une annonce unilatérale mettant les collectivités territoriales devant le fait accompli en milieu d'année, avec un impact particulièrement important sur les budgets locaux.

Lundi 12 juin, Stanislas Guerini a accordé, entre autres mesures salariales, une augmentation de 1,5 % du point d'indice aux 5,7 millions d'agents publics au 1er juillet 2023. L'APVF ne remet nullement en cause ces mesures de justice sociale. Mais une nouvelle fois, la méthode employée est inacceptable. Cet effort supplémentaire n'a jamais été chiffré, ni anticipé dans les budgets locaux. Une nouvelle fois, l'État décide seul des mesures qui seront mises en œuvre par les collectivités. La méthode employée est donc en contradiction avec la volonté de concertation du gouvernement affichée sur la préparation des Assises des finances publiques. L'APVF demande une compensation à l'euro près des surcoûts engendrés par ces mesures salariales pour les collectivités territoriales.

FAUSSE CONSIGNE SUR LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE : LES ÉLUS LOCAUX DÉVOIENT 14 PROPOSITIONS POUR LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA POLLUTION DES EMBALLAGES PLASTIQUES

Alors que la concertation nationale autour de la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique, lancée par le Gouvernement le 30 janvier dernier, se poursuit, les associations de collectivités réaffirment collectivement leur opposition ferme à un projet dont les conséquences seraient contreproductives, tant du point de vue environnemental, économique, que social.

De manière inédite, l'APVF, l'AMF, Intercommunalités de France, AMORCE, l'ADF, l'AMRF, l'ANPP, le Cercle National du

Recyclage, France urbaine et Villes de France unissent leurs forces afin de travailler sur des propositions communes et faire front uni contre ce projet de fausse consigne, qui serait non pas pour réemploi mais pour recyclage.

Contreproductive, cette fausse consigne n'aurait d'autre conséquence que de complexifier le geste de tri pour les citoyens, et d'encourager indirectement la consommation de bouteilles en plastique, ce qui irait à rebours du sens de l'histoire à l'heure où le G7 se fixe enfin des premières ambitions de lutte contre la pollution.

Les seuls bénéficiaires seraient les producteurs pour un gain estimé de plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Les échanges issus des différentes réunions de ce groupe de travail ont abouti sur 14 propositions alternatives permettant de remplir les objectifs de collecte et recyclage des bouteilles en plastique, tout en préservant le service public de gestion des déchets et le geste de tri, mais également en dépassant le seul sujet de ces bouteilles.

Ces propositions alternatives visent à atteindre, certes, l'objectif spécifique de 90 % de collecte pour recyclage des bouteilles pour boisson en plastique (315 000 tonnes par an), mais surtout de réduire massivement la pollution induite par l'ensemble des déchets plastiques (5 millions de tonnes) et enfin d'atteindre les principaux objectifs de la France en matière d'économie circulaire sur les déchets ménagers (38 millions de tonnes).

Les élus locaux, représentés par leurs dix associations représentatives, resteront mobilisés tout au long de la concertation afin de porter haut et fort leur opposition à la fausse consigne, et leurs propositions pour un service public de gestion des déchets ambitieux et efficace, notamment à l'occasion des concertations régionales sur le sujet dans les semaines à venir où ils feront entendre la voix des territoires.

Retrouvez ces 14 propositions sur le site internet de l'APVF.

PROJET DE LOI RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE : LA RÉINDUSTRIALISATION SE FERA DANS LES PETITES VILLES

Le projet de loi "Industrie Verte" a été présenté hier, 16 mai, en Conseil des ministres. L'APVF a réagi dans un communiqué pour indiquer que le texte allait dans le bon sens. Les maires des petites villes se sont cependant inquiétés de dispositions pouvant contourner les compétences en matière d'urbanisme des maires.

La question de la réindustrialisation est essentielle dans les petites villes : 70% de l'emploi industriel se concentre dans les petites villes de moins de 20 000 habitants. Si les petites villes sont attractives – 70% des Investissements Directs Étrangers (IDE) industriels sont destinés aux petites villes, celles-ci doivent relever le défi des 3 F : Formation, Foncier, Financement. Ainsi, les maires des Petites Villes demandent à développer l'offre

de formation au plus près de la production, à redonner aux maires du pouvoir sur leur foncier dans le contexte du ZAN, ou encore à simplifier les modalités d'installation des sites industriels.

À l'aune de ces enjeux, le projet de loi « Industrie verte » présenté en Conseil des ministres va dans le bon sens. Un certain nombre de points répondent en effet aux attentes des Maires des petites villes : la facilitation d'implantation des sites industriels, la réhabilitation des friches industrielles, particulièrement nombreuses dans les petites villes, ou le développement des sites clefs en main.

L'APVF a alerté, dans la ligne du Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN), sur l'article 7 du projet de loi. En effet, les dispositions de l'article, visant à accélérer le déploiement d'implantations industrielles d'intérêt national, contournerait les compétences en matière d'urbanisme des maires. L'APVF a souligné que les retards dans les délais d'implantation ne sont pas dus aux maires mais bien à la superposition des réglementations.



Dans un arrêt du 5 avril 2023, la Cour de cassation constate que la réforme de la prise illégale d'intérêts par la loi du 22 décembre 2021 n'a aucunement amélioré la protection des élus locaux.

PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS : UNE RÉFORME... SANS INTÉRÊT

Le délit de prise illégale d'intérêts est l'une des infractions propres à la gestion publique qui s'attire de longue date le plus de critiques de la part des praticiens du droit et des acteurs de terrain : ils constatent que sa définition est excessivement large et aboutit à la condamnation d'élus qui ont participé à une décision dans laquelle ils sont considérés comme ayant, eux-mêmes ou via leurs proches, un intérêt qui n'est pas seulement matériel et financier mais qui peut être également – et là réside l'essentiel de la critique – purement moral, c'est-à-dire sentimental, d'affection.

Un délit au périmètre excessivement large

En conséquence, une maire fut, par exemple, condamnée pour avoir participé, en conseil municipal, au vote d'une subvention à une association qu'elle présidait en qualité de maire et alors qu'elle ne retirait aucun avantage de cette présidence : pour le juge, en effet, « l'intérêt, matériel ou moral, direct ou indirect, pris par des élus municipaux en participant au vote des subventions bénéficiant aux associations qu'ils président entre dans les prévisions de l'article 432-12 du code pénal » et « il n'importe que ces élus n'en aient retiré un quelconque profit et que l'intérêt pris ou conservé ne soit pas en contradiction avec l'intérêt communal » (Cass. crim, 22 octobre 2008, 08-82.068).

À de nombreuses reprises et de longue date, l'APVF a attiré l'attention du Gouvernement et du Parlement sur l'inadéquation de ce texte aux contraintes de la gestion publique locale, en particulier lorsque des élus municipaux représentent leur commune au sein d'associations, sans en tirer ni rémunération ni avantage matériel.

Dans ce contexte, la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 était l'occasion de modifier la définition du délit de prise illégale d'intérêts. Alors que l'article 432-12 du code pénal punissait jusqu'alors la prise d'un intérêt « quelconque », il prévoit, depuis cette loi, que le délit est commis lorsque l'intérêt pris par l'élu est « de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité ». Cette nouvelle rédaction, inspirée des propositions de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Politique (HATVP), était supposée assurer « un meilleur équilibre entre la lutte indispensable contre tous les manquements à la probité et la sécurisation de l'activité des responsables publics », selon les termes du rapport de la commission des Lois du Sénat ; « elle n'empêcherait

pas de sanctionner les responsables publics qui abusent de leurs fonctions pour en retirer un avantage personnel ou qui font primer un intérêt privé sur l'intérêt public dont ils ont la charge », selon le même rapport.

Une occasion manquée

Un tel optimisme n'était pas partagé par la majorité des praticiens, craignant que tous les cas ayant donné lieu à une condamnation par le passé demeurent tout aussi facilement punissables sous l'empire de la nouvelle rédaction.

Les sceptiques étaient (malheureusement) clairvoyants : dans un arrêt du 5 avril 2023, la Cour de cassation vient de juger que « les prévisions de l'article 432-12 du code pénal dans sa rédaction issue de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 aux termes de laquelle l'intérêt doit être de nature à compromettre l'impartialité, l'indépendance ou l'objectivité de l'auteur du délit sont équivalentes à celles résultant de sa rédaction antérieure par laquelle le législateur, en incriminant le fait, par une personne exerçant une fonction publique, de se placer dans une situation où son intérêt entre en conflit avec l'intérêt public dont elle a la charge, a entendu garantir, dans l'intérêt général, l'exercice indépendant, impartial et objectif des fonctions publiques » (Cass. crim, 5 avril 2023, pourvoi n° 21-87.217).

La nouvelle rédaction est équivalente à l'ancienne, la loi n'a donc servi à rien ; retour à la case départ.

Me Philippe BLUTEAU
Avocat
Cabinet Opidum Avocats

L'ESSENTIEL :

■ Dans la définition du délit de prise illégale d'intérêts, le remplacement d'un intérêt « quelconque » par un intérêt « de nature à compromettre l'indépendance, l'impartialité ou l'objectivité » de l'élu était censé, selon le Gouvernement, mieux circonscrire le périmètre de l'infraction et donc permettre d'éviter les cas de condamnation les plus choquants. Mais pour la Cour de cassation, cette modification n'a aucun effet pratique.



Lors de la réunion du Comité des finances locales, le 12 juin 2023, André Laignel, président du Comité des finances locales a présenté le dernier pré-rapport de L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locale sur les finances locale 2022. Certes, la trésorerie des collectivités se porte bien mais il y a de fortes différences entre les strates.

FINANCES LOCALES : UNE REPRISE DE L'INVESTISSEMENT EN TROMPE L'ŒIL

Revenons dans le détail : ce rapport constate que l'investissement des collectivités a augmenté de 7,5 % en 2022, une hausse similaire à celle de 2021 (+7 %). Les dépenses communales d'investissement ont elle aussi augmenté de 10,7 %.

En ce qui concerne l'inflation, +5,2 % en 2022 d'après les chiffres de l'INSEE et +4,7 % au premier semestre de 2023, ce qui a impacté les dépenses des collectivités. Pour les dépenses d'équipement, +56,2 milliards d'euros pour 2022, ce qui reste inférieur de 4 milliards à celui de 2019. L'investissement local est toujours « inférieur de 7 % » à son niveau d'avant crise, d'après André Laignel. L'inflation serait, d'après ce rapport, responsable de 84 % de la hausse des dépenses d'équipement pour les collectivités locales. L'inflation a également remis en question tous les postes budgétaires en question.

Avec une hausse moyenne des dépenses énergétiques directes de 27,3 % et une augmentation de 14,4 % des dépenses alimentaires en 2022, les dépenses de fonctionnements des collectivités ont augmenté de 4,9 %. La crise énergétique, avec une hausse sensible du prix des carburants, de l'électricité et du chauffage urbain, a eu un effet direct sur les communes (+5,8 % des dépenses de fonctionnement) notamment celles de 1 000 à 10 000 habitants.

Les frais de personnel, qui représentent 37 % des dépenses de fonctionnement, ont beaucoup progressé en 2022 (+ 5,1 %). L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (+ 3,5 % à compter du 1^{er} juillet) n'est pas la seule raison de cette progression : la forte baisse des dépenses liées aux contrats aidés s'est interrompue fin 2020 (- 71 % entre 2016 et 2020, puis + 15,1 % en 2021 et + 11,8 % en 2022) ; la hausse des dépenses relatives aux apprentis est encore plus vive avec + 21,6 % en 2022 ; l'augmentation du SMIC et de la GIPA ont été également des postes importants de dépenses pour les collectivités territoriales.

L'inflation a eu tout de même des effets positifs sur le budget des collectivités, +5 %. Cela s'explique par la hausse des impôts et des taxes ainsi que la hausse de la TVA qui est

désormais la principale recette fiscale des régions. L'exercice 2022 est plus stable que les années précédentes, les impôts et taxes augmentent globalement + 4,8 %, après + 3,9 % en 2021. Depuis 2021, le partage entre les impôts locaux (qui incluent la taxe d'habitation, les taxes foncières, la CVAE, toutes en forte diminution) et les autres impôts et taxes (qui intègrent les différentes fractions de TVA qui les compensent), s'est trouvé bouleversé. La fraction de TVA est la ressource la plus dynamique (+ 9,2 %). Par ailleurs, les recettes de DMTO ont marqué le pas cette année (+ 3,1 % après + 24,5 % mais restent à un niveau bien supérieur à celui d'avant la crise sanitaire.

L'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de + 0,6 % après + 5,6 % en 2021.

Ajoutons également que le niveau d'épargne brute des collectivités montre « une forte diversité entre les niveaux de collectivité et à l'intérieur des strates ». L'épargne brute, d'après ce rapport, n'évolue que dans les régions et inter communautés, alors que celle des départements et communes a reculé de 0,5 %. L'épargne communale pour les villes de moins de 5 000 habitants à quant à elle augmenté. Mais pour les villes allant de 5 000 à 100 000, l'épargne a plutôt diminué.

Les collectivités locales ont enregistré en 2022 une capacité de financement d'un milliard d'euros (solde entre l'ensemble des recettes et des dépenses, avant mouvements sur la dette). Ce solde reste donc positif mais est en baisse par rapport à 2021 (+ 2,5 Mds€ en 2021), principalement en raison de l'accroissement en valeur des dépenses d'investissement (+ 4 Mds€). Il diminue sensiblement dans le bloc communal, et plus particulièrement pour les communes (+ 0,5Md€ en 2022 après + 2,0 Mds€ en 2021). Tous les niveaux de collectivités ne sont toutefois pas en situation de capacité de financement : les régions dégagent de nouveau un besoin de financement, de -1,52 Mds€ en 2022 (- 2,14 Mds€ en 2021).



VOUS ÊTES LES BIENVENUS À L'APVF, REJOIGNEZ-NOUS !

Rendez-vous sur
www.apvf.asso.fr



APVF – 42, boulevard Raspail 75007 Paris – Tél. : 01 45 44 00 83 – www.apvf.asso.fr

 Association des Petites Villes de France –  @PetitesVilles

Directeur de la publication : Christophe Bouillon – Rédacteur en chef : André Robert – Rédaction : Philippe Bluteau, Emma Chenillat, Marie Coulet, Elias Maaouia, Gustave Richard

Conception, réalisation A2G Corn – Mise en page : Nathalie Picard – Impression : Imprimerie de l'étoile. N° de commission : 1118G86803 – Abonnement : 30,63€

NOS PARTENAIRES : BANQUE DES TERRITOIRES, GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS – RTE – ENEDIS – ENGIE – EDF – VEOLIA – LE GROUPE LA POSTE – SAUR – GRDF – SUEZ – AKUO – CITEO – SÉCURITÉ ROUTIÈRE – SNCF – ORANGE – SFR – CAISSE D'ÉPARGNE – CRÉDIT AGRICOLE – CRÉDIT MUTUEL – GROUPE FDJ – MNT – SMACL ASSURANCES – FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS – GESTES PROPRES – CLEAR CHANNEL – LE GROUPE GROUPAMA – HEINENKEN – CEREMA – AFL – SPHERE – COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE – KEOLIS – CARREFOUR – TRANSDEV – NEXITY – FRANCE ÉNERGIE ÉOLIENNE